

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget" ;

Vu la publication d'une consultation pour la maintenance des moyens de secours sur www.marches-securises.fr le 05/10/2023 pour une date limite de remise des offres fixée au 03/11/2023 ;

PREAMBULE

Par arrêtés préfectoraux n°2023-DCL-BCL-1434 et n°2023-DCL-BCL-1435 la commune a été informée de la modification à venir des limites territoriales de la commune d'Essarts en Bocage avec pour conséquence la création des nouvelles communes de L'Oie et de Sainte-Florence au 1er janvier 2024.

Au cours de l'année 2023, a été décidée la publication d'un marché pour la vérification et la maintenance des moyens de secours contre l'incendie de la commune d'Essarts en Bocage.

A ce titre, une consultation a été publiée sur www.marches-securises.fr le 05/10/2023 pour une date limite de remise des offres fixée au 03/11/2023.

Au vu de la modification à venir des limites territoriales, au vu des caractéristiques du marché, il apparait impossible pour la commune d'Essarts en Bocage d'attribuer le marché en question.

DECIDE

Article 1 : de déclarer sans suite cette procédure pour motif d'intérêt général,

Article 2 : d'informer dans les meilleurs délais les entreprises ayant déposé une offre,

Article 3 : amputation de cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Vendée

Fait à Essarts en Bocage, le 4 décembre 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,





Signé électroniquement par : Freddy Riffaud
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Maire des Essarts en Bocage

Freddy RIFFAUD

Certifié exécutoire par le Maire
le 6/12/2023
Publié le 6/12/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 6/12/2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le <i>SLO</i>
ID : 085-200054260-20231204-DEC130_2023-AU